

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal d'une session régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le mardi 17 mars 2009, 20 h, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, sous la Présidence de Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière.

**ÉTAIENT aussi présents :** Monsieur le conseillers Luc St-Jacques, madame la conseillère Margaret C. Carey, messieurs les conseillers Jules Dagenais et Bernard Mailhot.

**ÉTAIENT également présentes :** Madame Julie Dagenais, directrice du service des Loisirs et de la Culture et directrice générale adjointe par intérim, et monsieur Benoit Gagnon, directeur du service de Sécurité incendie.

**ÉTAIT ABSENT :** Monsieur le conseiller André Renaud (Absence motivée).

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, constatant qu'il y a quorum déclare l'assemblée ouverte.

**LA PÉRIODE DE QUESTIONS ÉTANT TERMINÉE, LE CONSEIL MUNICIPAL PROCÈDE À L'ADOPTION DES ITEMS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR.**

09-03-082

**POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR –  
SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL – 17 MARS 2009**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC ST-JACQUES  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT**

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

09-03-083

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL  
DE LA SESSION SPÉCIALE ET RÉGULIÈRE  
DU 3 MARS 2009**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC ST-JACQUES**

PAR CES MOTIFS ce Conseil accepte, tel que présenté, le procès-verbal de la session spéciale et régulière du 3 mars 2009, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

09-03-084

**POUR NOMMER MONSIEUR LUC ST-JACQUES, CONSEILLER DU DISTRICT NUMÉRO UN – MAIRE SUPPLÉANT DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS – AUTORISATION POUR LES SIGNATURES DES COMPTES, EFFETS BANCAIRES ET DOCUMENTS – REPRÉSENTATION À LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS – PÉRIODE DU 18 MARS 2009 AU 31 OCTOBRE 2009**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC ST-JACQUES**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Nomme monsieur Luc St-Jacques, conseiller du district électoral numéro un, à titre de Maire suppléant de la Municipalité de Val-des-Monts et ce, pour la période du 18 mars 2009 au 31 octobre 2009.
- ✓ Autorise le Maire suppléant en titre, monsieur Luc St-Jacques, à signer avec madame Patricia Fillet, secrétaire-trésorière et directrice générale ou en son absence monsieur Benoit Gagnon, directeur du service de Sécurité incendie et directeur général adjoint par intérim, et à compter du 6 juillet 2009, monsieur Julien Croteau, directeur des Ressources humaines, des communications et directeur général adjoint, tous les effets bancaires et autres documents nécessaires en l'absence de Son Honneur le Maire.
- ✓ Nomme, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Maire suppléant en titre, monsieur Luc St-Jacques, comme personne désignée et substitut du Maire à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais.
- ✓ Autorise, pour et de la part de la Municipalité, à négocier avec la Caisse Desjardins Rivière Blanche à y déposer et à lui transférer (mais au crédit du compte de la corporation seulement) tout chèque et ordre pour le paiement d'argent, et pour lesdites fins les endosser de la part de la Municipalité, soit par écrit, soit par une estampille. Que tous les chèques et ordres de paiements de la Municipalité soient tirés au nom de la Municipalité et signés de sa part par le Maire, monsieur Jean Lafrenière, et par la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou en son absence, par le Directeur du service de Sécurité incendie et Directeur général adjoint par intérim, monsieur Benoit Gagnon, et à compter du 6 juillet 2009, le directeur des Ressources humaines, des communications et directeur général adjoint, monsieur Julien Croteau, ou dans le cas de l'absence ou de l'incapacité d'agir du Maire ou d'une vacance dans la charge de Maire, par monsieur Luc St-Jacques, membre du Conseil municipal, et par la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou en son absence, par le Directeur du service de Sécurité incendie et Directeur général adjoint par intérim, monsieur Benoit Gagnon, et à compter du 6 juillet 2009, le directeur des Ressources humaines, des communications et directeur général adjoint, monsieur Julien Croteau, soient par les présentes autorisés pour et de la part de la Municipalité, à recevoir de temps et autre de ladite Caisse Desjardins un état de compte de la Municipalité, de même que toutes les pièces justificatives s'y rapportant et de tous les effets retournés impayés et débités au compte de la Municipalité, et à signer et délivrer à ladite Caisse Desjardins la formule de vérification, règlement de solde et quittance en faveur de la Caisse Desjardins

Cette résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution portant le numéro 08-07-236.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, demande le vote sur la résolution principale.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Luc St-Jacques, Jules Dagenais et Bernard Mailhot.

A voté CONTRE : Madame la conseillère Margaret C. Carey

POUR : 3  
CONTRE : 1

Adoptée.

**09-03-085**      **POUR NOMMER LA CASERNE NO 2**  
**- CASERNE ANDRÉ-MANSEAU**

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARGARET C. CAREY**  
**APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT**

PAR CES MOTIFS ce Conseil, nomme, en mémoire du pompier André Manseau, décédé le 9 mars 2008, la caserne no 2 sise au 1, route du Carrefour, « Caserne André-Manseau ».

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

**09-03-086**      **POUR ACCEPTER LE RAPPORT DES DÉPENSES EN**  
**IMMOBILISATION – POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 28**  
**FÉVRIER 2009 AU MONTANT DE 31 562,74 \$ ET DES**  
**ENGAGEMENTS AU MONTANT DE 10 764,86 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 6 mars 2007, la résolution portant le numéro 07-03-080 adoptant le règlement portant le numéro 625-07, aux fins d'abroger le règlement portant le numéro 424-98 et le remplacer par un règlement aux fins de décréter une délégation de pouvoir, les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la part du Conseil à la Directrice générale, au Directeur général adjoint, au Secrétaire-trésorier, au Secrétaire-trésorier adjoint et aux fonctionnaires responsables d'un service;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9.3 – Suivi et reddition de comptes budgétaires du règlement portant le numéro 625-07 stipule qu'un rapport périodique des activités d'investissement doit être déposé au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Quesnel, directrice du service des Finances par intérim, nous présente, dans un rapport faisant partie des présentes, le détail des dépenses en immobilisation au montant de 31 562,74 \$ et des engagements totalisant 10 764,86 \$ et ce, pour la période se terminant le 28 février 2009.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI**  
**APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT**

PAR CES MOTIFS ce Conseil accepte, sur la recommandation de la Directrice du service des Finances par intérim et l'approbation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, le rapport des dépenses en immobilisation démontrant des dépenses totalisant un montant de 31 562,74 \$, et des engagements totalisant 10 764,86 \$, pour la période se terminant le 28 février 2009, le tout préparé par madame Julie Quesnel, directrice du service des Finances par intérim.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

09-03-087

**POUR DÉCRÉTER UN REMBOURSEMENT DE  
TAXES TOTALISANT UN MONTANT DE 512,57 \$ ET  
AUTORISER LE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT QUE suivant la fermeture de l'atelier de meubles et d'armoires de Monsieur Roméo Charbonneau, sis au 115, chemin Saint-Pierre (matricule 7249-68-8326), le service de l'évaluation de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a émis les certificats portant les numéros 0801993 et 0901133 pour annuler la taxe sur les immeubles non-résidentiels, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 247 de la Loi sur la fiscalité municipale, lorsque des modifications ont pour effet d'apporter un remboursement de taxes, ledit remboursement porte intérêts pour la période ou l'excédent de taxes a été perçu. Le taux d'intérêts étant de 15 % pour les années 2008 et 2009;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit opportun d'effectuer les remboursements de taxes et d'intérêts suivants :

Année	Remboursement de taxes	Intérêts (art. 247 L.F.M)	Total
2008	206,25 \$	22,74 \$	228,99 \$
2009	282,42 \$	1,16 \$	283,58 \$
<b>Total</b>	<b>488,67 \$</b>	<b>23,90 \$</b>	<b>512,57 \$</b>

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAIIS  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARGARET C. CAREY**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Décrète, sur la recommandation du Responsable de la Taxation et l'approbation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, un remboursement de taxes et d'intérêts totalisant un montant de 512,57 \$ suite aux modifications apportées au rôle d'évaluation par le service de l'évaluation de la MRC des Collines-de-l'Outaouais suivant la fermeture de l'atelier de meubles et d'armoires (certificats nos 0801993 et 0901133) pour la propriété portant le numéro de matricule 7249-68-8326.
- ✓ Autorise le paiement au montant de 512,57 \$ comprenant les taxes et les intérêts à monsieur Roméo Charbonneau, sis au 115, chemin Saint-Pierre, Val-des-Monts (Québec) J8N 7N7.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Poste budgétaire	Montant	Description
54-131-10	488,67 \$	Taxes
01-233-32-001	23,90 \$	Intérêts – arrières de taxes

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

09-03-088

**POUR DEMANDER AU MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES  
AÎNÉS – SUBVENTION – MISE À JOUR DE LA POLITIQUE  
FAMILIALE DE VAL-DES-MONTS**

---

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille et de l'Enfance a mis sur pied une mesure de soutien aux municipalités et aux municipalités régionales de comté (MRC) qui désirent « **penser et agir famille** »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session spéciale de son Conseil municipal, tenue le 19 novembre 2002, la résolution portant le numéro 02-11-358, aux fins de demander au ministère de la Famille et de l'Enfance une subvention pour l'élaboration de la politique familiale de Val-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts désire se prévaloir de ce programme pour permettre la mise à jour de sa politique familiale.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Adhère, sur la recommandation de la Directrice du service des Loisirs et de la Culture et Directeur générale adjointe par intérim et l'approbation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, au programme de subvention visant à la Municipalité de Val-des-Monts à procéder à la mise à jour de sa politique familiale.
- ✓ Demande au ministère de la Famille et des Aînés une subvention aux fins de permettre à la Municipalité de Val-des-Monts de mettre à jour sa politique familiale.
- ✓ Autorise Son Honneur le Maire ou le Maire suppléant et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou la Directrice du service des Loisirs et de la Culture et Directrice générale adjointe par intérim, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, la convention à intervenir avec le ministère de la Famille et des Aînés et tous autres documents inhérents à ce dossier

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

09-03-089

**POUR RETENIR LES SERVICES DE MADAME  
LISE GIRARD À TITRE D'INSPECTEUR EN  
BÂTIMENT**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts, a adopté lors d'une session régulière de son Conseil municipale, tenue le 1<sup>er</sup> avril 2008, la résolution portant le numéro 08-04-117, aux fins d'accepter la convention collective, à intervenir entre la Municipalité de Val-des-Monts et le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Municipalité (CSN), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts, a adopté lors d'une session régulière de son Conseil municipale, tenue le 3 mars 2009, la résolution portant le numéro 09-03-077, aux fins de nommer monsieur André Turcotte à titre de directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme et ce, à compter du 16 mars 2009.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC ST-JACQUES**

**09-03-089**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

- ✓ Retient, sur la recommandation du Directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme et l'approbation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, les services de madame Lise Girard, à titre d'inspecteur en Bâtiment, au service de l'Environnement et de l'Urbanisme, à la classe VII de la convention collective du Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Municipalité de Val-des-Monts (CSN), et ce, à compter du 30 mars 2009.
- ✓ Souligne que madame Lise Girard aura une période de probation de 6 mois conformément aux dispositions de ladite convention.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

**09-03-090**

**POUR ACCEPTER LA LEVÉE  
DE LA SESSION**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT**

PAR CES MOTIFS, la présente session est levée.

Adoptée.

---

Julie Dagenais  
Directrice du service des Loisirs et de la  
la Culture et Directrice générale adjointe  
par intérim

---

Jean Lafrenière  
Maire